



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

**Séance publique du
5 juillet 2023**

SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

I. PRÉAMBULE

I-1 : – Présentation par le CME de leur bilan 2022-2023

I-2 : - Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations attribuées au maire au terme de la délibération 2020-04-43 en date du 10 juin 2020

I-3 : - Présentation de la liste des décisions de non-préemption en réponse aux déclarations d'intention d'aliéner

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

II-1 : Choix du référent déontologue élu

III. FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

III-1 : Prime d'intéressement collective par service

III-2 : Journée de solidarité

III-3 : Décisions modificatives

III-4 : Subventions associatives

IV. URBANISME

IV-1 : Cession de la parcelle A1076 au profit de Rhône Saône Habitat

IV-2 : Signature d'une nouvelle convention opérationnelle tripartite avec l'EPORA et la CCEL

V. INFORMATIONS DIVERSES

VI. QUESTIONS DIVERSES

I PRÉAMBULE

Monsieur le Maire : Il n'y aura pas de comptes rendus à signer. Nous en signerons deux en septembre.

I-1 : Présentation par le CME de leur bilan 2022-2023

Monsieur le Maire : Le CME est venu nous rendre visite pour nous faire une présentation de ce qui a été réalisé durant son mandat.

Le CME :

- Nous avons eu besoin de deux frigos que nous avons eus chez Théo et Julien.
- Nous avons acheté de la peinture.
- Nous avons établi un règlement qui est sur le frigo.
- Nous avons fait un banc d'amitié pour que les gens ne restent pas seuls ou sans amis.
- Pour les maternelles, nous avons utilisé des pots de peinture et nous avons pris deux bancs de l'amitié de la maternelle. Avec la peinture, nous avons fait deux bandes arc-en-ciel. Nous n'avons pas le droit de bouger le banc, de le déplacer, de monter dessus et de l'utiliser comme un banc normal. Le banc est utilisé lorsque quelqu'un est triste, seul ou sans amis. La personne pourra s'asseoir et les gens la remarqueront et pourront aller la voir.
- Nous avons choisi de faire une collecte de dons, car nous voulions aider les enfants ukrainiens dans le besoin. Nous avons contacté l'association Lyon-Ukraine (à Vénissieux) par mail. Un soir, nous avons récolté les habits que les gens nous ont donnés à la suite de l'affichage que nous avons disposé à l'accueil de loisirs, à la Dauphinoise, à l'école et à la MAC ainsi que la publicité sur Facebook. Ensuite, les animateurs sont allés déposer ce que nous avons récolté : en tout 25 sacs de vêtements et un gros carton de conserves.

Monsieur le Maire : Nous pouvons les remercier du travail qu'ils ont accompli. J'ai juste une chose à vous dire, les maîtresses de la maternelle ont dit que vous aviez pris leurs bancs et elles n'ont plus rien pour s'asseoir. Il va falloir remédier à cela dès la rentrée parce qu'elles n'étaient pas contentes. Mais ce que vous avez fait est très bien. Vous êtes allés au bout de vos projets et c'est très bien de venir nous les présenter.

Nous avons remis une petite calette aux CM2. Il y en a quatre qui partent l'année prochaine. Bon vent à vous. Je pense que nous retrouverons les CM1 aux prochaines élections. Bon vent à vous tous. Passez de bonnes vacances et merci encore pour ce que vous avez fait, c'était super. Bravo à vous.

I-2 : Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations attribuées au maire au terme de la délibération 2020-04-43 en date du 10 juin 2020

Monsieur le Maire : Je vais vous faire le compte rendu des différents marchés que nous avons pu passer :

- Marché public pour le nettoyage des locaux. Pour le lot n° 1 – nettoyage des bâtiments - nous avons attribué le marché à Aber Propreté pour un montant de 148 624,60 €. Nous

avons rajouté à ces marchés, une partie à bons de commande au cas où nous aurions des prestations à effectuer pour ne pas être obligés de renégocier à chaque fois. Pour ce marché à bons de commande, nous avons un montant qui va de 500 € à 5 000 €.

- Lot n° 2 : nettoyage des vitres – Société DHN à Oytier-Saint-Oblas – Montant de 8 860,60 €. Nous avons rajouté une partie à bons de commande qui va de 500 € à 10 000 €.
- Lot n° 3 : prestations de nettoyage technique des sols. Nous commençons à avoir des sols assez techniques et il faut vraiment que nous fassions des nettoyages, au moins annuels, à fond, pour les dégraisser. Ceci permettra au personnel qui nettoie ces sols de travailler dans de bonnes conditions. Ce marché est attribué à la société Concept 3 P à Villeurbanne – Montant de 3 542 € HT. Nous avons rajouté une partie à bons de commande qui va de 500 € à 5 000 €.
- Avenant n° 1 au lot n° 2 relatif à la végétalisation – perméabilisation de la cour d'école Jules Ferry. Les modifications de prestations concernent le remplacement bois « garde-corps » du bac à sable rendues nécessaire lors du déplacement de celui-ci. Le montant s'élève à 1 589,50 €. Le marché passe de 40 355 € HT à 41 944,50 € HT, soit une hausse de 3,79 %.
- I-3 : Présentation de la liste des décisions de non-préemption ou préemption en réponse aux déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur Garcia :

- DIA n° 7 en zone Ua – D1328, D1331, D 1281 et D1283 – pour 913 m² - de particulier à particulier ;
- DIA n° 8 en zone Uc – D 1222 – 312 rue de la Tour - pour 1 079 m² - de particulier à particulier ;
- DIA n° 9 en zone Ua-Uc – D 1407, D 1412, D 1413 et D 1408 – pour 369 m² - de particulier à particulier ;
- DIA n° 10 en zone UC – D 1051 – 81 impasse des Aubépines - pour 1 024 m² - de particulier à particulier ;
- DIA n° 11 en zone Uc – ZT 147 – 253 route des Evessay - pour 802 m² t de particulier à particulier ;
- DIA n° 12 en zone Ua – A 806 – 38 impasse du Muguet - pour 572 m² - de particulier à particulier ;
- DIA n° 13 en zone Ub An – ZV 38 et ZV 39 – pour 1 142 m² - de particulier à entreprise ;

- DIA n° 14 en zone Ua – C 580 – 288, rue des Verchères - pour 755 m² - de particulier à particulier.

II ADMINISTRATION GÉNÉRALE

II-1 : Choix du référent déontologue – élu

Pris en application de l'article 218 de la loi « 3DS » du 21 février 2022, le décret sur la désignation du référent déontologue de l'élu local est paru au Journal officiel du 7 décembre 2022. Il impose, à partir du 1^{er} juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue par délibération.

Tout élu local pourra désormais consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes de déontologie consacrés par la charte de l'élu local. Tenu au secret professionnel et à la discrétion, le référent déontologue doit exercer ses missions en toute indépendance et impartialité.

Élise UNTERMAIER-KERLÉO est la référente déontologue désignée par le président du Centre de Gestion du Rhône (CDG69). Maître de conférences de droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon 3, elle travaille sur la déontologie de la vie publique tant dans le cadre de ses enseignements que de ses travaux de recherche.

Il vous est proposé de conventionner avec le CDG69 pour bénéficier des services de la référente désignée par le président du CDG69.

Monsieur Aguirre : Est-ce qu'elle couvre tout le département ?

Monsieur le Maire : Tous ceux qui ont adhéré. Il n'y a qu'un centre de gestion au niveau du département.

Monsieur Aguirre : Donc toutes les communes, tous les syndicats ?

Monsieur le Maire : Oui

Madame Auquier : Est-ce que nous pourrions avoir les coordonnées de cette personne ?

Monsieur le Maire : Dès que nous les aurons. Il faut voter ce soir et lorsque j'aurai signé la convention, nous aurons les coordonnées. Nous les ferons passer bien sûr à tous les élus.

Madame Auquier: Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

III-1 : Prime d'intéressement collective par service

Monsieur le Maire : La prime d'intéressement peut être attribuée aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et aux agents contractuels de droit public, aux agents en position de détachement, aux agents de droit privé, de tous grades, de toutes filières de la fonction publique territoriale.

Comme il s'agit d'une prime collective de service, son montant est identique pour tous les agents composant le service, quel que soit leur grade et n'est pas proratisé sur la quotité de travail et n'est pas impactée par la date d'entrée dans la collectivité dès lors que l'agent remplit les conditions de présence (3 mois de présence minimum pendant 6 mois consécutifs et de 6 mois de présence sur la période 12 mois consécutifs) sur la période de référence.

La délibération désigne le ou les services concernés et détermine le « dispositif d'intéressement à la performance » telle que la détermination des objectifs à atteindre sur une période de 6 à 12 mois consécutifs identifiés, la détermination des indicateurs de mesure et la détermination d'un montant individuel annuel (plafond 600 €).

SERVICES CONCERNÉS

Espaces verts :

Objectif à atteindre : 2^e fleur, 01/01/2022-31/12/2022 – période de 12 mois.

Indicateur de mesure : l'obtention de la 2^e fleur par le label « cadre de vie – villes et villages fleuris » en 2023.

Montant individuel annuel : 100 €.

Agents concernés : agents présents 6 mois sur la période de référence du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Urbanisme – développement durable :

Objectif à atteindre : 2^e fleur, 01/01/2022 – 31/12/2022 – période de 12 mois

Indicateur de mesure : l'obtention de la 2^e fleur par le label « cadre de vie – villes et villages fleuris » en 2023.

Montant individuel annuel : 100 €.

Agents concernés : agents présents 6 mois sur la période de référence du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Communication :

Objectif à atteindre : 2^e fleur, 01/01/2022 – 31/12/2022 – période de 12 mois

Indicateur de mesure : l'obtention de la 2^e fleur par le label « cadre de vie – villes et villages fleuris » en 2023.

Montant individuel annuel : 100 €.

Agents concernés : agents présents 6 mois sur la période de référence du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le comité social territorial (CST), en date du 26/06/2023, a émis un avis favorable à la majorité (1 voix CONTRE).

Il vous est proposé d'adopter la prime d'intéressement collective dans les conditions susvisées.

Madame Auquier : Est-ce que nous savons pourquoi un membre a voté contre ? Est-ce que nous connaissons les raisons ou pas du tout ? Est-ce que cela a été débattu ?

Monsieur le Maire : Cela a été décidé au CST. Ce qui est décidé au CST reste dans le CST. Vous pouvez aller voir les représentants si vous voulez, mais je ne peux pas vous dire qui a voté « CONTRE ».

Madame Auquier : Je ne voulais pas savoir qui est la personne. Je voulais savoir s'il y avait eu des raisons particulières. Est-ce qu'il y aura d'autres services concernés, avec d'autres objectifs, pour avoir une prime également ?

Monsieur le Maire : Tout à fait. Toutes les années, nous lancerons un projet, comme l'obtention de la 2^e fleur. Nous désignerons les services qui seront susceptibles d'avoir cette prime. Je pense que nous essaierons de le faire sur un an. Nous allons laisser partir Sonnya et nous verrons avec le prochain DGS de façon à donner un objectif sur un prochain projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III-2 : Journée de solidarité

Monsieur le Maire : La délibération 2018-10-114 en date du 14 novembre 2018 définit la procédure de la journée de solidarité comme suit : « le temps d'emploi d'un agent à temps complet passe de 1 600 heures à 1 607 heures. Tout agent sera contacté en fin d'année pour connaître son choix pour l'année suivante :

- Travailler un jour férié lors d'une manifestation communale,
- Prendre un jour de congé ou de RTT ».

Il est proposé qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, les agents aient également la possibilité de travailler un jour férié défini, soit le lundi de Pentecôte, après avis du responsable de service.

Le CST a donné un avis favorable à l'unanimité en date du 26/06/2023.

Il vous est proposé de modifier les modalités d'organisation de la journée de solidarité en permettant, après avis du responsable de service, de travailler le lundi de Pentecôte.

La délibération est adoptée à la majorité – 1 ABSTENTION

III-3 : Décisions modificatives

Monsieur Garcia :

Concernant le budget EAU et ASSAINISSEMENT – en M49 :

Pour faire suite à une demande du SGC de Givors, il est demandé au conseil municipal son avis sur l'ouverture de crédit pour la section d'investissement et en opération d'ordre afin de régulariser l'actif M49 :

- En plus dépenses investissement 041 218 (chapitre et numéro de compte) : 166 259 € ;
- Idem en recette d'investissement (il faut équilibrer) au 041 203.

Ce sont des amortissements. Jusque-là, le CDG de Meyzieu nous demandait de le mettre dans un compte particulier et le CDG de Givors a demandé de le mettre dans un autre compte. Il s'agit seulement d'une ventilation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Concernant le budget COMMUNAL GÉNÉRAL – en M14 :

La commune enregistre un excédent de recettes du FCTVA. Il est proposé d'affecter l'excédent de 138 600 € comme suit :

- Au chapitre 23 : 56 125 € ;
- Au chapitre 21 : 82 475 €, soit un total de 138 600 € en dépenses d'investissement ;
- Au chapitre 10 : 138 600 €, soit 138 600 € en recettes d'investissement.

La TVA de la MAC est arrivée. Nous avons décidé, en commission finances, d'allouer un montant à des investissements qui étaient laissés en attente. Nous avons dit que nous le verrions en juillet. Cela a été voté à l'unanimité. Le montant de FCTVA est autour de 600 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III-4 : Subventions aux associations

Monsieur Carbone : L'association « Trois Hameaux, Une Histoire » qui a repris son activité en 2023 a été reçue par la commission « Sport et Vie Associative », au même titre que l'ont été toutes les autres associations en début de mandat. Il est ressorti de cette rencontre le projet de l'association d'éditer un périodique dont le premier numéro serait distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Les membres de la commission, ceux présents à la réunion et les autres sollicités par mail, ont validé à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 3 500 € pour couvrir les frais liés à ce projet.

D'autres associations ont transmis des factures correspondant à des achats réalisés dans les commerces de la commune, ainsi qu'une demande de remboursement d'un car. Sachant que la commission « Sport et Vie Associative » a acté en début de mandat le principe d'une prise

en charge de ces dépenses à hauteur de 25 % des factures présentées et dans la limite de 600 € annuels, et que chacune peut prétendre au remboursement d'un car à raison de 15 €/personne transportée et dans la limite de 1 000 € par an, les sommes suivantes seront versées :

Trois Hameaux, Une Histoire	3 500,00 €
ACCA (commerces)	600,00 €
APE (commerces)	320,00 €
CAMSE (commerces)	165,00 €
Club de l'âge d'or (commerces + car)	1 390,00 €
Dancing Wolf (commerces)	80,00 €
Gymnastique (subvention)	500,00 €
Moto club (commerces)	250,00 €
UNC (commerces)	600,00 €

Soit un total de 7 405,00 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV URBANISME

IV-1 : Cession de la parcelle A1076 au profit de Rhône Saône Habitat

Monsieur Garcia : La commune a lancé, le 15 février 2023, un appel à projets dans l'optique de faire émerger des projets de valorisation pour la parcelle A1076 d'une superficie totale de 2 643 m².

À la suite de l'étude des dossiers de candidature et à l'audition des candidats, le bailleur social Rhône Saône Habitat (RSH) a été déclaré lauréat de cet appel à projets par le COPIL créé à cet effet.

Le projet proposé par RSH propose d'une part la création de 9 logements en accession sociale de type bail réel solidaire, dont un bâtiment, 6 logements collectifs et 3 maisons de type T4 et d'autre part, la rénovation thermique du bâtiment existant.

La proposition d'acquisition faite par RSH s'élève à 850 000 €.

Le travail a duré quatre à cinq mois. Il y avait trois propositions. Une ne répondait pas à l'appel à projets. Les deux autres propositions venaient de RSH et de l'OPAC. Nous n'avons pas le droit de présenter en conseil municipal ce qui se passe avec l'OPAC et donc nous allons simplement vous expliquer comment va se dessiner ce projet.

Appel à projet Aquarelle , terrain ex Buronfosse : un hangar est à démolir et l'immeuble de sept logements est à réhabiliter. La superficie totale de cette parcelle est de 2 643 m². Les éléments principaux demandés pour l'appel à projets sont :

- Le maintien des locataires en place. Tous les locataires actuellement en place peuvent avoir un logement social. Ils vont probablement avoir une baisse de leur loyer.
- Une proposition de produit type BRS (bail réel solidaire) permettant aux jeunes habitants d'investir sous condition de ressources. Le BRS est une façon un peu particulière de vendre un bien. Seule la maison (le bâti) est achetée et le terrain est loué par le bailleur social sur un bail type emphytéotique. Les personnes paient une location pour le terrain et achètent leur maison. Nous estimons que, de cette façon-là, nous sommes à peu près à 25 à 30 % en dessous du marché.

La qualité générale du projet est un point essentiel. Les nouvelles constructions devront s'intégrer dans leur environnement immédiat de manière harmonieuse et permettre de conserver l'esprit village du hameau de Saugnieu en R+1 maximum, y compris sur la zone Ua.

L'aménagement des espaces libres devra permettre de proposer un cadre de vie agréable et végétalisé.

Le programme de RSH se compose de logements neufs avec stationnement :

- Un immeuble de logements collectifs : six appartements type T3 et T4 ;
- 3 maisons individuelles de type T4 et T5. La surface habitable de ces 3 maisons est de 285 m².

Le collectif créé fera 435 m². Le total de l'habitat est de 720 m².

Un total de 9 logements neufs sont créés en accession sociale et sécurisés de type bail réel et solidaire. Le prix de vente moyen au m² s'élève à 2 875 €. Actuellement, les appartements sur la commune se vendent entre 3 800 € et 4 200 €/m².

Le stationnement se fera en surface et sur les parkings semi-enterrés. Il y aura également des garages.

- Programmation de réhabilitation du bâtiment existant pour améliorer les performances thermiques ;
- Isolation des façades par l'extérieur ;
- Installation de panneaux photovoltaïques pour alimenter les parties communes ;
- Remplacement du système de chauffage privatif. Des radiateurs plus performants vont être installés ;
- Amélioration du DPE : étiquette D, voire C.

Les types de logements sociaux proposés sont 4 PLUS (dans la gamme des 3 types de logements sociaux, c'est celui du milieu) et 3 PLAI (logements pour personnes ayant de très faibles revenus).

Il y aura des espaces verts, des jardins privatifs et certainement des jardins pour les rez-de-chaussée du collectif.

Pour la notation, nous avons divisé la note sur 100 avec des chapitres particuliers :

- Le groupement et le type de projet représentent 10 % de la note : les compétences, pertinences des références, capacité financière et montage financier. La notation proposée par le COPIL était de 9/10 pour RSH.
- La qualité du programme et du projet représente 50 % de la note : intégration paysagère, organisation de la circulation, qualité des espaces extérieurs, typologie et qualité des logements à construire, produit proposé à prix de vente moyen, qualité de la rénovation du bâtiment existant, stationnement, respect du PLU, planning de réalisation, respect des contraintes de l'appel à projets. La note obtenue est de 42,5/50.
- Le prix d'acquisition foncière : 850 000 €. Donc c'est 40 X 40. Celui qui donne la plus grosse somme a tous les points et ensuite nous faisons une règle de trois pour donner des points au suivant.

Madame Auquier : Tout d'abord, nous n'étions pas au courant qu'il y avait un COPIL. Qui était dans ce COPIL ?

Monsieur Garcia : Il y avait des techniciens, certains adjoints et certains membres de la majorité.

Madame Auquier : Est-ce que nous pouvons avoir le prix des Domaines, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Vous l'avez déjà eu illégalement. Nous vous le renverrons.

Madame Auquier : Non, nous ne l'avons pas eu illégalement. Nous avons demandé à France Domaines. Il y a eu une erreur de la part de l'employée de France Domaines. C'est son erreur à elle. Nous n'avons jamais fait de commentaires. De plus, tous les élus de la majorité ont eu l'information du prix des Domaines.

Monsieur le Maire : Non, c'est resté entre nous. Personne ne l'a eu.

Madame Auquier : Dans tous les cas, vous êtes tenus de le donner maintenant.

Monsieur le Maire : Il sera annexé à la délibération.

Madame Auquier : Non, vous devez nous le dire, c'est public.

Monsieur Garcia : Nous allons vous donner une fourchette et des explications par rapport à ces prix des Domaines. En fait le prix des Domaines est entre 1,2 et 1,3 million. La seule différence est que les Domaines font une estimation sur la surface totale de constructibilité. Elle est de 1 600 m² sur ce tènement. Les bailleurs sociaux font 775 m² puisque nous leur avons demandé des contraintes supplémentaires. France Domaines ne prend pas le prix des logements sociaux, car ils ont compté sur un terrain à 350 €/m² et ceci est un peu élevé pour du logement social. Nous nous sommes aussi posé la question pour savoir si cela correspondait aux Domaines. Nous avons fait une règle de trois et à 100 000 € près, c'est bon (100 000 € au-dessus).

En réalité, les bailleurs sociaux nous ont proposé plus. La condition pour nous proposer plus est de faire trois logements supplémentaires en R+2. Cela ne correspondait pas à l'appel à projets. Forcément, lorsque les domaines ont de la zone Ua sur un peu moins de 1 600 m², ils comptent sur le potentiel maximum du terrain et ils donnent donc un avis sur un potentiel maximum. Ils ne sont pas intéressés pour savoir ce qui va se construire dessus ni s'il y a un appel à projets particulier. Évidemment, nous aurions préféré vendre ce terrain 2 millions €. En l'occurrence lorsque nous faisons la démarche de vendre un terrain pour faire du logement social et de l'acquisition solidaire – l'avantage de l'acquisition solidaire est de donner à des jeunes gens la possibilité d'investir en restant sur un prix raisonnable – nous ne pouvons pas avoir le même prix de vente.

L'autre bailleur social nous avait proposé beaucoup moins parce qu'il voulait nous faire un peu payer la rénovation. Mais, à quelque chose près, nous sommes sous les 10 à 20 % par rapport aux calculs que nous avons faits à la suite de cela. Nous pourrions donc justifier le prix que nous allons accepter.

Madame Auquier : Une autre remarque concernant le bail réel et solidaire : il faut savoir qu'ils ne sont pas propriétaires du terrain et que pour céder à leurs descendants, il faut que les descendants soient soumis à la même règle au niveau social, c'est-à-dire de revenus. C'est au bout de 99 ans que cela sort.

Monsieur Garcia : Ce n'est pas un produit de succession.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas un produit de succession et ce n'est pas au bout de 99 ans. C'est 99 ans avec le premier locataire et à chaque fois le bail est renouvelé à 99 ans avec les locataires suivants.

Madame Auquier : C'est hyper contraignant.

Monsieur le Maire : C'est un produit d'aide aux primo-accédants qui vont garder ce logement 5 ou 10 ans et ils pourront ensuite le revendre.

Madame Auquier : C'est très difficile à revendre.

Monsieur le Maire : Non, nous ne savons pas puisqu'il n'y en a pas encore eu.

Madame Auquier : Je suis allée me renseigner un petit peu et effectivement j'ai vu avec des personnes dans l'urbanisme qui me disaient que c'était relativement compliqué à vendre.

Monsieur Garcia : Je ne sais pas avec quel recul ils ont vu cela. Il faut savoir que cette pratique est beaucoup utilisée dans les pays anglo-saxons et du nord de l'Europe et cela fonctionne très bien. Cela permet à certaines villes d'avoir un prix qui ne part pas « dans les nuages ». En réalité, le recul sur le BRS, en France, n'est pas énorme de toute façon. Les ressources sont relativement hautes. Il faut avoir un certain salaire. L'avantage de ce produit est de faire une mixité, car il y aura des locataires sociaux et des propriétaires et ce produit rentrera dans le nombre de logements sociaux.

Madame Auquier : Pourquoi vous qui faites l'éloge des R+2, vous n'assumez pas votre politique urbanistique et sociale en réalisant un R+2, pour une fois en 100 % sociaux, mais sur le domaine public, c'est-à-dire sans OAP.

Monsieur Garcia : Nous ne faisons absolument pas l'éloge de R+2 ni du R+1 ou du R+3.

Monsieur le Maire : Il y avait une donnée technique, qui est que nous n'aurions pas pu avoir de places de parking pour tout le monde. Si nous avons ajouté 3 appartements, il fallait rajouter 6 places de parking plus 2 places pour les visiteurs, soit 8 places de parking.

Monsieur Garcia : Nous ne faisons pas l'éloge du R+2 ni du R+1. Nous répondons tout simplement à un PLU.

Madame Auquier : Là, vous n'avez pas respecté le PLU.

Monsieur Garcia : L'avantage, c'est ce que je dis à tous les propriétaires, est qu'ils ne sont pas obligés de vendre leur terrain pour faire du R+2. Ils peuvent le faire pour faire du R+1. Dans ce choix-là, la municipalité est propriétaire de ce terrain.

Madame Auquier : Oui, mais il n'y avait pas d'OAP sur votre terrain. Sur des terrains de particuliers, lorsqu'un nombre de logements est imposé avec un nombre de logements sociaux, nous sommes bien d'accord que parfois nous sommes contraints de faire du R+2.

Monsieur le Maire : Toutes les OAP ont été à la baisse par rapport à ce qui a pu être construit. Si nous avons fait des R+2 sans faire d'OAP et laissé faire les promoteurs, nous aurions pu construire 548 logements. Finalement, il y en a 246. Nous avons presque divisé par 2 le nombre de logements en faisant des OAP.

Madame Auquier : Cela, c'est ce que vous dites. Vous n'en savez rien. Peut-être que les gens auraient vendu pour faire uniquement une maison ou pour faire 3 ou 4 maisons.

Monsieur le Maire : Puisque tu suis très bien tout l'urbanisme en ce moment, tu devrais savoir que les lois qui nous « tombent » dessus ne vont pas nous aider. Je peux vous dire que je suis bien content d'avoir voté le PLU en 2017.

Madame Auquier : Il y a obligation de PLU en plus.

Monsieur le Maire : Ah non.

Madame Auquier : Quand le PLU devra être refait, il sera obligatoire.

Monsieur le Maire : Même si c'est un PLUI, ce n'est pas grave, cela ne changera rien, sauf que ce ne sera plus 2, mais 3 voire 4 étages qui seront obligatoires.

Madame Auquier : Je pense que cela dépendra des secteurs, parce que nous avons l'aéroport.

Monsieur Garcia : Quoi qu'il en soit, j'aimerais encore répondre sur cette « marotte » anti-logements sociaux. Nous avons fait nos calculs. Avec le règlement que nous avons actuellement, en 2030, nous serons à 7 % de logements sociaux. Lorsque nous serons soumis réellement à 20 % de logements sociaux, je peux vous dire que la donne va être très différente. Donc je pense que nous avons bien fait d'instaurer cela dans notre PLU puisque nous aurons un petit peu d'avance. Nous aurons fait ces 7 % et c'est l'estimation que nous aurons.

Madame Auquier : Je ne te parle absolument pas de cela.

Monsieur Garcia : Si, tu mélanges un peu tout. Tu reviens toujours sur la même chose : les logements sociaux, la hauteur.

Madame Auquier : Non, je dis que là justement, c'était idéal pour faire un petit peu plus de logements sociaux et donc nous aurions augmenté leur nombre. C'est ce que nous voyons sur Colombier.

Monsieur le Maire : Si vous faites le calcul, puisque vous connaissez le PLU par cœur, le PLU indique 35 logements à l'hectare en moyenne. Là nous en faisons une moyenne de 84. Nous faisons 16 logements sur 2 500 mètres.

Madame Auquier : Sur la commune globalement c'est ce qu'il se passe.

Monsieur Garcia : Non. Par exemple pour le projet Bouygues, nous avons dit 1 000 m² et nous faisons 32 logements. En fait, ce n'est pas ce qui se passe partout. C'est ce qui se passe en centralité, tu le sais. En commission urbanisme, nous avons des zones où nous pouvons faire plus ou moins. Plus nous nous écartons des centres, moins nous densifions. C'est comme cela que les règles sont faites. Pour Aquarelle, nous avons déjà fait des logements sociaux à Saugnieu qui étaient des R+1.

Madame Auquier : Et c'était très bien.

Monsieur Garcia : Celui-ci sera très bien aussi.

Madame Auquier : Pour Colombier nous avons fait du R+2.

Monsieur Garcia : À Colombier, ce ne sont pas nos terrains. Ce sont des terrains privés.

Madame Auquier : Oui des terrains privés qui ont des OAP avec des contraintes, encore une fois. Peu importe. Vous essayez de détourner ce que je dis. Je commence à bien maîtriser le PLU maintenant.

Monsieur le Maire : Nous ne détournons pas. Toutes les OAP à Colombier ont diminué par deux le nombre de logements qui auraient pu être construits.

Madame Auquier : Encore une fois, c'est ce que vous dites.

Monsieur le Maire : C'est ce que j'affirme et je peux le prouver.

Madame Auquier : Et bien, prouvez-le !

Monsieur le Maire : Je vous donnerai les chiffres. Vous parlez « de partout ». Venez me voir un jour. Le bureau est toujours ouvert.

Madame Auquier : Nous ne parlons pas « de partout ». Nous parlons sur notre Facebook et dans notre journal.

Monsieur le Maire : Vous faites la campagne déjà.

Madame Auquier : Ah bon, nous faisons la campagne déjà. Mais vous, vous la faites de la même manière, il faut arrêter.

Monsieur le Maire : Venez me voir et nous parlerons des projets que je ne peux pas, aujourd'hui, divulguer au niveau du public, mais avec vous, je veux bien en parler. Ce sont des projets qui concernent des personnes qui n'ont rien à voir avec moi et surtout pas avec la majorité.

Monsieur Garcia : Je vais finir là-dessus, parce qu'en fait c'est sans fin. Nous en discutons tout le temps. Avec OAP ou sans OAP, de toute façon, quelqu'un qui vend un terrain en pleine centralité, en zone Ua, quels que soient les propriétaires, la plupart veulent de la rentabilité. En zone Ua, ils peuvent faire du R+2, donc il y aura très peu de particuliers qui feront du R+1 sur la zone Ua. Vous connaissez certaines personnes et j'en connais d'autres. Nous allons arrêter de discuter tout le temps là-dessus. Il y a un règlement qui s'appelle le PLU. Ce PLU tel qu'il est actuellement est plutôt favorable au fait de ne pas trop monter, contrairement à ce que vous dites. Si nous avons à signer un PLU maintenant, nous serions en R+3 et nous négocierions entre le R+3 et le R+3. Le règlement étant ce qu'il est, les propriétaires décident. La mairie de Colombier était propriétaire de ce terrain. Il n'était pas question de désorganiser ce quartier et nous avons donc effectivement décidé de faire du R+1.

Monsieur Dumas : Des questions d'abord et ensuite je ferai une petite synthèse de notre point de vue.

Les questions concernent le passage qui est créé. Est-ce que les non-résidents auront le droit d'utiliser cette voie.

Monsieur le Maire : Tout à fait. C'était une négligence de ma part que la voirie soit traversante et rétrocédée à la commune de façon à ce que tout le monde puisse passer, à pied, par contre. Il ne sera pas possible de sortir sur la rue de la République. Il y aura une entrée rue de la République, mais pas de sortie.

Monsieur Dumas : Très bien. Cela permet de conserver le principe actuel qui, je pense, est une bonne chose pour les gens qui habitent rue de l'Église et au-delà. Ma deuxième question, mais je crois que vous avez plus ou moins répondu, nous n'avons pas eu le temps de compter sur le diaporama, il y a bien des places de parking prévues ? Ce sont 2 places par logement ?

Monsieur le Maire : Il y a 27 places de parking. Il y en a 2 pour chaque maison individuelle, 2 chacun pour le collectif qui est créé. Seulement en logement social, nous n'avons pas le droit d'en exiger 2. C'est une place par logement social, mais ils en ont rajouté quelques-unes, ce qui nous permet d'arriver à 27 places de parking pour 16 logements au total.

Monsieur Garcia : Ils sont au-dessus de la réglementation. Effectivement, sur le logement social, l'obligation est d'avoir une place de parking. Mais là, ils sont bien au-dessus de la réglementation. Il y aura du gazon.

Monsieur Dumas : Le PLU autorise donc à faire des R+2 ici et l'appel aux projets limite à R+1. Est-ce que l'appel aux projets est plus « fort » réglementairement que le PLU ?

Monsieur Garcia : En fait, tout propriétaire est maître de ce qu'il fait. Vous avez du mal avec cela. Il n'y a pas d'obligation à faire du R+2 sur notre PLU.

Monsieur Dumas : Non, mais il le permet.

Monsieur Garcia : Il le permet. Nous, nous avons décidé, je le répète encore une fois, à cet endroit-là, de faire du R+1. Je ne sais pas si vous avez vu : il y a une demi-pente. Cela descend un petit peu. Il y a quand même un sous-sol semi-enterré. Nous avons voulu que cela ne dénature pas et cela sera à peu près aussi haut que le hangar si ce n'est pas moins haut.

Monsieur Dumas : Cela veut dire que dans l'acte de vente à Rhône Saône Habitat, il sera indiqué soit « sous réserve d'obtention du permis de construire », soit « sous réserve de conformité à l'appel à projets » ?

Monsieur le Maire : C'est obligatoire.

Monsieur Garcia : De toute façon, les permis, c'est nous qui les délivrons.

Monsieur le Maire : Nous votons un projet avec du R+1, ils ne pourront pas faire du R+2.

Monsieur Garcia : Ils nous ont proposé, justement, pour se rapprocher du prix des Domaines.

Monsieur Dumas : Pour résumer un peu notre position : nous sommes très contents que vous limitiez à du R+1. Nous nous étonnons que vous ne le fassiez pas sur le reste du village.

Monsieur Garcia : Je vais le répéter encore une fois. Les habitants ont la possibilité, en zone Ua, de faire du R+2, c'est le règlement. Ce n'est pas nous qui décidons. Il va falloir comprendre cela une bonne fois pour toutes.

Monsieur Dumas : Si, le PLU, c'est la commune qui le rédige. Elle peut très bien interdire le R+2 si elle le souhaite.

Monsieur Garcia : Évidemment, mais là, c'est du rêve à l'état pur. Si un jour vous êtes dans ces fonctions-là, adjoint à l'urbanisme, vous essaieriez de faire penser cela.

Monsieur Dumas : Il y a des façons de rédiger les OAP qui auraient pu permettre de limiter le R+2. Il y a d'autres projets qui sont portés par la commune qui sont en R+2 et qui pourraient être limités en R+1.

Monsieur Garcia : Il y a effectivement des projets en R+2, parce que ces projets-là seront bien en R+2 à cet endroit. En fait, il y a un avantage en R+2, il n'y en a qu'un. C'est lorsque nous avons un grand terrain, nous privilégions les espaces verts et les espaces de rencontre plutôt que de s'étaler. Nous pourrions très bien ne faire que du R0. Nous pourrions nous étaler sur les OAP, mettre des « cages à lapins » partout et je ne pense pas que cela serait beaucoup mieux. Les gens se rendront compte, au bout d'un moment, que ces immeubles qui sont là font partie maintenant de leur cadre de vie et que foncièrement, ils vont s'habituer à cela et qu'ils y trouveront un intérêt. Je n'ai pas l'impression qu'il y a tant de contestations que cela par rapport aux gens qui y habitent déjà. Ce sont souvent des personnes de Colombier. Vous avez effectivement pointé là-dessus parce que c'est votre angle politique. C'est très bien, faites-le, continuez.

Nous, nous respectons un règlement. Nous avons voté, en 2017, et certains de vos membres l'avaient voté avec nous, et nous appliquons le règlement. Donc le maire ne peut pas ne pas appliquer le règlement. Ensuite, lorsque ce sont des terrains qui appartiennent à la commune, nous avons des choix en fonction de l'endroit.

Monsieur Dumas : Effectivement, vous respectez un règlement que vous avez choisi et vous auriez pu faire d'autres choix à l'époque. Donc, nous nous étonnons, je maintiens notre position, que vous fassiez un choix à un endroit et pas ce choix-là ailleurs.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que le PLU, à l'époque, a été voté à l'unanimité.

Madame Auquier : Pour information, il était peut-être voté à l'unanimité, mais en attendant, il y a eu un comité de pilotage pour travailler sur le PLU. Je n'en faisais pas partie. Lorsque nous avons les résumés, nous n'avons pas les détails. Lorsque nous n'avons pas les détails, nous faisons confiance à notre maire et à sa majorité.

Monsieur Marchand : Pour information, il y avait tous les détails. Lorsqu'il y a eu les présentations pour le R+2, j'ai protesté. J'ai signalé qu'il y aurait un problème avec la population par rapport à cela. Tu ne pouvais pas écouter, tu étais en train de discuter au fond de la salle.

Madame Auquier : Toi, tu te souviens que j'étais en train de discuter au fond de la salle. À mon avis, nous pouvons reprendre peut-être même la feuille de présence.

Monsieur Marchand : J'étais à côté de Pascal et nous avons eu une « embrouille » avec Pascal parce que tu t'es offusquée en disant que le PLU allait limiter le développement en nombre de personnes et d'habitants.

Madame Auquier : Absolument pas.

Monsieur Marchand : Je parle de Pascal. Il peut en témoigner, il était à côté de moi. Je te dis, les R+2 étaient bien notés.

Madame Auquier : En tout cas, à mon avis, nous pouvons reprendre les feuilles de présence et reprendre les documents qui nous ont été présentés. Je suis sûre qu'il n'y avait pas tout. C'était un résumé, car le PLU est quand même très gros.

Monsieur le Maire : Redescendons un peu le débat. Je vois des choses qui se passent sur notre commune et sur d'autres communes. Quand il n'y a que des logements individuels en R+1, ce sont des terrains qui font 260 m². Si vous mettez une maison de 100 m² dessus... vous avez compris. Cela devient complètement aberrant. Le fait de développer du logement collectif dans les centres-bourgs, justement, permet de donner un peu d'air et de pouvoir aérer ces centres-bourgs avec des jardins, des espaces verts, des espaces de jeux, des espaces de rencontres. Ce qui se fait à certains endroits, dont chez nous, devient complètement « dingue ». Le problème, c'est que nous ne pouvons pas aller contre. Quelqu'un qui a un terrain et qui a envie de le diviser en 4 peut le faire. S'il n'a que 1 000 m², il vend 4 fois 250 m².

Madame Auquier : Il n'y a pas de possibilité, justement, de mettre une taille de terrain ?

Monsieur le Maire : Cela, c'est fini.

Monsieur Garcia : Non. Comme tu commences à être « calée » en urbanisme, tu devrais le savoir.

Madame Auquier : Mais je pose les questions. Il y a du public et je pose les questions aussi pour que cela soit noté dans le procès-verbal.

Monsieur Garcia : J'ai bien compris. Je voudrais revenir sur le PLU. Nous avons mis 4 ans pour le faire. J'étais dans la commission urbanisme à ce moment-là. La population était au courant. Nous avons fait des réunions avec la population, à la Dauphinoise, où tout était exposé, avant de voter ce PLU. Je ne sais pas comment tu as pu louper le fait qu'il n'y avait pas de R+2.

Madame Auquier : Ce n'est pas tant les R+2, ce sont surtout les OAP et les secteurs de mixité sociale. Il y en a beaucoup sur notre commune.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas quand aura lieu le prochain PLU et qui y sera pour décider. Mais je leur souhaite bien du courage avec toutes les lois qui nous tombent dessus en ce moment. Cela va être catastrophique. Le maire de Toussieu se fait un « sang d'encre ». Il va bientôt passer en loi SRU et va donc être pénalisé.

Madame Auquier : Comme il est en continuité urbaine, effectivement il est imposé.

Monsieur le Maire : Il y a aussi Saint-Pierre-de Chandieu qui peut suivre, Saint-Bonnet et Saint-Laurent. D'ici 2030, nous serons 50 000 habitants dans la CCEL. Genas aura 15 000 habitants. Nous serons tous obligés d'être en loi SRU.

Madame Auquier : 20 % pour l'instant.

Monsieur Garcia : Non, ce sera 20 %. Le choix d'avoir fait 25 % ici, c'est justement pour arriver à 7 %.

Monsieur le Maire : Quand nous aurons la loi SRU dans notre secteur, ce sera 25 %. Les 20 % sont réservés à certains départements beaucoup moins contraints que les nôtres.

Monsieur Garcia : Une autre information que je donne à la population, c'est que d'ici peu de temps, avec la zéro artificialisation, nous aurons aussi moins de zones de constructibilité. Heureusement que certains projets ont démarré maintenant, parce que peut-être dans 5 ans, 6 ans ou 8 ans, il n'y aura plus de possibilités. Mais, les logements sociaux seront une obligation. La décision de faire 25 % de logements sociaux a été prise pour justement faire de la mixité sociale et que cela ne devienne pas des endroits où il n'y a que des logements sociaux. De toute façon, le besoin de logements sociaux, en France, est gigantesque. Donc si nous voulons éviter l'accumulation de logements sociaux, il faudra que la France tout entière travaille pour avoir des logements sociaux sur les communes et même sur les petites communes.

Monsieur Dumas : Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Michel-Ange. Faire des plans sur les lois futures, c'est quand même, à mon avis, « faire des plans sur la comète ».

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le futur. Elle est votée. Il faut aller dans les réunions publiques du SCOT. Vous allez être surpris de ce qu'il s'y passe.

Monsieur Dumas : Ce n'est pas encore en action.

Monsieur le Maire : Si c'est en action, bien sûr que si.

Monsieur Dumas : Le besoin de logements sociaux, je le relativiserais. Je peux vous citer un certain nombre de villages avec des logements sociaux qui sont à 90 % vides.

Monsieur le Maire : Nous, ils sont à 180 % pleins.

Madame Lopez : Nous n'en avons même pas assez. Si tu voyais le nombre de demandes, nous n'avons pas assez de logements sociaux.

Monsieur le Maire : Sur la CCEL il y a 1 200 demandes de logements sociaux et une petite centaine est attribuée par an.

Monsieur Dumas : Pour la CCEL nous n'en avons pas assez. À l'échelle de la France, ce n'est pas du tout le même constat.

Monsieur le Maire : Allez dans la Creuse ou en Lozère. Il ne leur est pas demandé d'en avoir.

Monsieur Garcia : Vous savez très bien que les gens – pas tous parce qu'il y a une grande partie de la population qui peut avoir un logement social – qui n'ont vraiment pas beaucoup d'argent et qui ont les PLAI ont généralement une place de parking parce qu'ils ne peuvent pas avoir 2 voitures. Ils travaillent dans des banlieues aux alentours, dans les zones industrielles. Bien évidemment, s'ils vont en plein centre de la France et qu'il n'y a pas de travail, il n'y aura pas besoin de logements sociaux. Il y a une vraie logique. La plupart des villages qui n'ont plus de travail autour meurent. Il y a une autre raison pour avoir des logements sociaux : ce sont plutôt les jeunes, en début de vie, qui sont dans la difficulté. Notre école, par exemple, vit très bien du fait que ces nouvelles familles arrivent. Si nous n'avons pas de nouvelles familles, nous n'avons plus d'écoles ni d'instituteurs. Nous n'avons plus rien dans une commune. Donc il faut toujours réfléchir un petit peu plus loin que le R+1 ou le R+2. Cela c'est technique. Mais il y a un réel besoin. Vous êtes le seul à penser qu'il n'y a pas besoin de logements sociaux en France. Je n'ai entendu personne dire cela.

Monsieur Dumas : Je ne suis pas le seul à le penser. Ce sont des chiffres. Vous pouvez aller chercher le nombre de logements sociaux vides en France et vous serez surpris, mais peut-être que vous ne regardez pas ces chiffres.

Monsieur le Maire : Moi je regarde ce qu'il se passe chez moi et sur ma communauté de communes et même, à la limite, sur la métropole lyonnaise et c'est plein. Nous sommes en retard de milliers de logements sociaux sur le Rhône.

Monsieur Dumas : La question n'est pas seulement la CCEL. Vous faites de grands traits politiques à l'échelle nationale. Vos grands traits politiques sont « à côté de la plaque ».

Monsieur le Maire : Ce que je ne comprends pas c'est pourquoi vous vivez ici puisque vous n'en voulez pas. Partez en Lozère, ils n'en ont pas besoin. Chercher du travail en Lozère, par contre, c'est plus compliqué.

Monsieur Garcia : Il faut savoir que les règlements d'urbanisme sont à l'échelle nationale. Il faut vous mettre cela dans la tête. Il n'y a pas de règlements différents en fonction des endroits. La densification est partout, dans les centres-bourgs, dans tous les villages. À chaque fois qu'un PLU est mis en place, cela peut durer un petit moment pour les gens qui sont sous POS. Vous pourriez effectivement demander aux gouvernants d'essayer de changer cela et d'adapter les PLU en fonction des régions et des villes, mais ce n'est pas le cas.

Monsieur Dumas : Une dernière remarque sur le projet Aquarelle : Nous regrettons aussi la vente d'un bien communal.

Monsieur le Maire : Avec les 850 000 €, nous avons des projets qui apporteront encore d'autres choses aux habitants.

Madame Auquier : Dommage, ce n'est pas 1,2 million.

Monsieur Garcia : C'est une question que nous nous posons quand nous avons fait ce COFIL : est-ce que nous réhabilitons cet endroit, est-ce que nous faisons un projet nous-mêmes, est-ce que nous faisons un appel à projets ? La réhabilitation d'Aquarelle, à long terme, coûte pas mal d'argent et la perte de revenu est relativement faible. Je pense que les communes ne sont pas là pour faire des logements. Il y a des gens qui font cela très bien. Ce sont justement les bailleurs et les professionnels. Quand vous êtes maire et que vous avez des logements comme Aquarelle, vous faites 1 content et 15 mécontents. Cela n'est pas gérable. Comme je le disais, beaucoup de gens sont mécontents parce qu'ils ne peuvent pas avoir les appartements. Donc il faut laisser faire cela par les professionnels.

La délibération est adoptée à la majorité – 4 votes CONTRE - 1 ABSTENTION

IV-2 : Signature d'une nouvelle convention opérationnelle tripartite avec l'EPORA et la CCEL

Monsieur Garcia : La commune et la CCEL ont signé avec l'EPORA une première convention opérationnelle le 30 janvier 2018 sur le secteur dit « Plambois » dans le centre bourg de Colombier pour permettre une opération de densification. Deux avenants ont également été signés. La convention étant arrivée à son terme et aucun projet répondant aux besoins identifiés sur ce secteur n'ayant émergé, il convient de signer une nouvelle convention opérationnelle. Cette convention portera sur une durée de 3 ans à compter de la date de signature. Cette nouvelle convention a pour objectif de donner le temps nécessaire à la réalisation d'un programme qualitatif d'une quarantaine de logements, proposant une nouvelle offre de logements permettant les parcours résidentiels au sein de la commune.

Nous sommes arrivés au terme de la convention signée avec EPORA. Nous avons deux choix, soit racheter les terrains puisque EPORA porte pour nous pendant un temps, soit prolonger cette convention. L'idée n'est pas d'acheter des terrains, mais justement de faire porter cet achat par EPORA. Actuellement, sur cette OAP, il y a beaucoup de rétention foncière. Les gens ne veulent pas vendre. Nous repoussons donc un peu plus et nous verrons dans 3 ans. Il faut savoir que c'est sur la première partie, ce n'est pas sur tous les terrains. EPORA a acquis en plusieurs fois et c'est sur une seule partie. Dans 3 ans et dans 5 ans, nous nous reposerons la question et nous verrons ce que nous faisons de cette OAP.

Madame Auquier : J'ai simplement un regret par rapport à ce secteur, c'est qu'effectivement, là, au départ, il y avait bien un R+1, me semble-t-il, dans le projet pour des logements pour séniors. Donc, nous avons un projet avec plus de logements, environ 40.

Monsieur Garcia : Non, moins. Nous avons baissé le R+1. Nous avons fait une modification. À la base, il s'agissait de 55 logements sur un terrain plus petit. Donc en fait, il y avait plus de densité. Ce projet de 55 logements de résidence pour séniors ne convenait pas parce qu'en fait il n'y a pas de demandes sur Colombier pour ces résidences et c'est quelque chose d'assez onéreux. Nous avons fait une modification, il n'y a pas très longtemps et nous avons réduit le nombre de logements sur cette zone. Nous voulions faire quelque chose d'un peu plus aéré.

Nous n'avons pas acquis tous les terrains et pour l'instant nous ne pouvons rien faire. Bien évidemment, nous verrons au fur et à mesure.

Madame Auquier : Nous sommes passés du R+1 au R+2.

Monsieur le Maire : Avec un espace vert phénoménal, avec un jardin.

Madame Auquier : Avec un espace vert plus important.

Monsieur Garcia : C'est un choix à cet endroit.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne les résidences pour séniors, nous avons fait marche arrière parce que nous voyons que pour nos collègues qui en ont fait, par exemple à Saint-Laurent-de-Mure, cela a échoué. Les logements se sont retrouvés en locatifs PLS par le bailleur. Il y avait entre 30 et 40 logements. Il y en a encore 6 qui n'ont pas pu être attribués depuis 3 ans parce que ce n'est pas possible, les gens ne peuvent pas.

Madame Auquier : Juste pour compléter, je pense que le projet, au départ, c'est dommage, parce qu'il n'y avait que des appartements, en fait. Il n'y avait pas de restauration.

Monsieur le Maire : Pour la restauration, la salle commune qui était prévue a été rachetée par la commune aux promoteurs et elle est devenue une salle associative.

La délibération est adoptée à la majorité – 5 votes CONTRE

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Marchand : Je rappelle à tous le Plane'R Fest ce vendredi et ce samedi. J'en profite pour remercier tous les élus bénévoles qui se sont inscrits pour pouvoir aider à la construction et à la bonne réalisation du festival.

Monsieur Carbone : Je tenais à féliciter la danse pour le gala. On m'a informé que la salle de l'Odysée allait même bientôt devenir trop petite.

En juillet :

- Stage de dessin du RIFF ;
- Bal du 13 juillet et feu d'artifice avec les pompiers et la municipalité ;
- Le 22 juillet, concours de boules de longue.

Monsieur le Maire : Les boules sont au Championnat de France. Une équipe est qualifiée. Nous croisons les doigts pour eux pour qu'ils aillent au plus loin. S'ils pouvaient faire comme Francette avait fait, il y a quelques années, ce serait le « top ».

Monsieur Aguirre : J'ai une petite remarque. Le panneau « Montcul » devant chez Guicherd a encore disparu. Ce n'est pas une grosse dépense, un panneau, peut-être 50 €, mais cela fait 20 fois que nous le changeons. Je m'adresse aux responsables des services techniques et je regrette que nous n'ayons pas trouvé un système pour bloquer ce panneau. C'est toujours

le même. Celui qui est de côté de Chavagneux est toujours en place. Celui-là est peut-être plus à la vue.

Monsieur Garcia : Il a été volé avant le Plane'R Fest.

Le conseil se termine à 20h04.

Pierre MARMONIER
Maire de Colombier-Saugnieu

